

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conforme l'annexe III du règlement (EU) Nr. 305/2011

Pour le produit **Grouttech 4170**

Nr. 20304-01

Code d'identification unique du produit type:

EN 1504-5: ZA.1a

Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Produit d'injection de béton.

Produit d'injection pour le remplissage et la liaison constructive de fissures,
de cavités et autres imperfections de constructions en béton.

U(F1) W(1) (2) (8/30) (1)

Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

Grouttech (Pays-Bas), Industrieweg 51, 8071 CS Nunspeet

Grouttech (Belgique), Rue Victor Bocqué 11, 9300 Alost

Lieu de production numéro 3

Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performance du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 4

Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

L'instance certifié la MPA Braunschweig, sous le numéro 0761, fait l'inspection initiale de l'unité de production, le contrôle de la production et la surveillance permanente, l'interprétation et

l'évaluation du contrôle de production sous le système 2+.

Numéro de certification du certificat de processus: 0761-CPD-0059

Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Adhésion	> 3 N/mm ²	EN 1504-5: 2013
Adhérence par cisaillement en angle	NPD	
Des composants non volatils	> 95%	
Température de transition vitreuse	≥ 25°C	
Traitement	Largeur de fissure 0,1 mm Humidité: humide	
Durabilité	Rupture cohésive dans le béton Adhésion > 3 N/mm ²	
Comportement de corrosion	Pas d'effet de corrosion	
Substances dangereuses	NPD	

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4:

Signé pour le fabricant et en son nom par:

R.P. Wiedemeijer, directeur

Alost , Août 2020

